

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2013 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, Mme Danièle MEYER, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER , M. Etienne WOLF

Absents excusés : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, M. Roland RIES

47-2013 Permis de construire rue Lilly à Fegersheim

Description de la demande

Le Service de la Police du bâtiment de la CUS a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis de construire, rue du Colonel Lilly à Fegersheim, déposée par LILLY FRANCE.

La demande de permis porte sur l'extension de 1 700 m² au sol d'un bâtiment de production existant. La localisation du projet correspond à un espace disponible dans l'espace construit.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis de construire rue du Colonel Lilly à Fegersheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **16 OCT. 2013**

La publication le **16 OCT. 2013**
Strasbourg, le **16 OCT. 2013**

Le Président
Jacques BIGOT

